

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE




SAICA



CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLAMENTAIRE

1. Objectif	p. 4
2. Champ d'application	p. 4
3. Message de la direction	p. 5
4. Code de conformité a la loi et valeurs fondamentales de Saica	p. 6
1. Nos valeurs fondamentales : conformité a la loi et gestion responsable pour une croissance durable	p. 6
2. Travail en équipe	p. 9
3. Protection de nos activités	p. 12
4. Gestion de nos activités	p. 14
5. Notre place dans le monde	p. 20
6. Comment reveler un problème et chercher une assistance	p. 24





OBJECTIF

Pour protéger nos objectifs de succès à long terme, ainsi que la réputation de nos activités, il est indispensable d'avoir un comportement éthique, une attitude responsable et de respecter les lois et les réglementations. Nous croyons à une croissance durable basée sur la justice et le fair play. Chacun de nous, par nos actions et décisions, a une responsabilité personnelle pour construire notre réputation et appliquer les valeurs de SAICA.

L'objectif du présent Code de conduite éthique et de conduite licite des affaires (ci-après désigné « Le Code ») est de nous aider à atteindre ces buts en établissant les principes éthiques sur lesquels repose notre déclaration de valeurs et la façon dont nous gérons nos activités. Ce Code expose ces principes et fournit des indications sur la manière de les appliquer dans le cadre des activités de SAICA.

Nous sommes tous responsables de nos actes et nous devons tous nous engager à suivre le Code et à appliquer ses principes dans notre travail quotidien

Si vous ne comprenez pas ou si vous êtes inquiet à propos de quelque chose, aussi petit soit-il, demandez à Et si vous voyez quelque chose qui ne va pas, qui vous met mal à l'aise, vous devez en parler et le transmettre



CHAMP D'APPLICATION

Le Code est applicable à l'ensemble du groupe SAICA. Tous les employés du Groupe SAICA, ses filiales et ses "joint-ventures" contrôlés par SAICA, doivent appliquer ce Code.



MESSAGE DE RAMÓN ALEJANDRO, PRÉSIDENT DU GROUPE SAICA



L'un des principes fondamentaux de notre entreprise, auquel nous sommes fermement attachés depuis sa création, et qui imprègne et régit les actions professionnelles de nos cadres et dirigeants, est le comportement éthique et légal, visant à assurer une croissance durable.

Prenez le temps de lire et de comprendre les principes et les règles contenus dans ce Code

Nous devons tous nous engager personnellement à créer une culture dans laquelle nous pouvons tous nous exprimer sans crainte de représailles

Notre Code, qui bénéficie de la totale approbation et du soutien de notre Conseil d'administration, fournit à tous les employés les orientations sur la façon de prendre des décisions éthiques et licites. Aussi, il montre à tous ceux qui interagissent avec nous, aussi bien les clients que les fournisseurs, à quel point nous prenons au sérieux l'éthique et le respect de la loi, ainsi que l'importance pour SAICA d'avoir une philosophie et une culture ancrées des questions éthiques et de légalité des affaires.

Vous devez lire le Code en entier. Et de surcroît, vous devez l'appliquer, parce que les infractions au Code ou les actes illégaux ne seront pas tolérés et pourront entraîner des sanctions disciplinaires, indépendamment de votre statut au sein du groupe ou du département au sein duquel vous travaillez. Je ne tolérerai aucune pratique inappropriée. Si vous suivez ce Code et appliquez ses principes dans votre travail au quotidien (et si vous demandez conseil en cas de doute), vous êtes garantis d'accomplir vos missions avec intégrité et votre engagement montrera aux tiers que SAICA exerce ses activités de façon honnête, éthique et juste.

Nous sommes tous responsables de nos actions et il est de votre devoir de révéler et de remédier toute situation que vous jugez incorrecte ou qui vous choque. Je m'engage personnellement à créer un contexte dans lequel nous puissions tous parler sans librement. S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas ou qui vous inquiète, si petite qu'elle soit, demandez. Vous pouvez vous adresser à votre superviseur, au service des Ressources Humaines, au département juridique, avec votre le référent local de la conformité local ou avec la Responsable de la conformité du Groupe.

Les valeurs fondamentales de SAICA sont très simples. Nous devons veiller à les appliquer dans tout ce que nous faisons pour réussir ensemble.

Merci

Ramón Alejandro



CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

1 NOS VALEURS FONDAMENTALES : CONFORMITÉ JURIDIQUE ET GESTION RESPONSABLE POUR UNE CROISSANCE DURABLE

1.1 Système de gestion responsable et engagé

- (a) Un des principes fondamentaux de notre entreprise, que nous défendons avec fermeté depuis son début et qui inspire et dirige les actions de nos dirigeants et cadres est le comportement éthique et licite, ainsi que la gestion responsable, conçue pour garantir la croissance durable et la rentabilité à long terme.
- (b) Notre engagement exige que tout le personnel de SAICA (dirigeants, responsables et employés) respecte et applique toutes les lois, règles et normes en vigueur dans les pays où SAICA développe son activité.
- (c) Cependant, notre engagement de comportement éthique va au-delà de la conformité de la loi et reflète notre désir de maintenir les niveaux éthiques les plus élevés et la plus grande intégrité dans la façon dont nous réalisons nos activités. Notre système de gestion reprend ces principes. En tant qu'entreprise commerciale, notre objectif est de générer des bénéfices, mais ce qui fait la différence est la manière de les réaliser.

1.2 L'intérêt du Code

- (a) Pour protéger nos objectifs de réussite à long terme, ainsi que la réputation de nos activités, il est indispensable d'avoir des niveaux éthiques élevés, une attitude responsable et de respecter la loi. Nous croyons dans la croissance durable basée sur la justice et le fair play.
- (b) Chacun de nous, avec ses actions et ses décisions, a une responsabilité personnelle dans la construction de notre réputation et dans la promotion des valeurs de SAICA.
- (c) Ce Code nous aide à atteindre ces objectifs en établissant les principes éthiques sur lesquels repose notre déclaration de valeurs et la façon dans laquelle nous dirigeons nos activités. Ce Code contient ces principes ainsi que des conseils sur la façon de les appliquer dans tout ce que nous faisons.

La mise en œuvre de ce code démontre notre engagement envers l'éthique, l'honnêteté et la justice

Chacun d'entre nous, par ses actions et ses décisions, a la responsabilité personnelle de construire notre réputation et de mettre en pratique les valeurs de Saica

1.3 Tous les travailleurs de Saica, de ses filiales et des "joint-ventures" contrôlés par Saica, doivent appliquer ce Code:

- (a) Vous devez consacrer du temps pour lire et comprendre les principes et règles décrits dans ce Code.
- (b) Si vous êtes un responsable, un cadre ou un superviseur, vous avez la responsabilité de :
 - (I) montrer l'exemple, promouvoir et avoir un comportement et une conduite éthiques au sein de l'entreprise, en plus de respecter la loi et les normes en vigueur ;
 - (II) vous assurer que tous les membres de votre équipe ont accès à ce Code et le comprennent ;
 - (III) vous assurer que votre équipe bénéficie d'une formation concernant l'éthique et sa pratique en lien avec ce Code ;
 - (IV) créer un environnement dans lequel les membres de votre équipe se sentent en confiance et puissent exposer leurs soucis éthiques, et vous assurer que ces soucis sont pris au sérieux et font l'objet d'un suivi.
- (c) Les violations de ce Code ne seront pas tolérées, et elles pourront entraîner la mise en cause de la responsabilité pénale ou civile du contrevenant ainsi que des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.
- (d) Il n'est pas possible que ce Code soit exhaustif et expose toutes et chacune des lois, normes ou règles internes de SAICA. Dans certaines situations, vous devrez vous en remettre au bon sens pour prendre des décisions éthiques basées sur les principes décrits dans ce Code. Si vous êtes face à un dilemme et si vous êtes incertain sur la façon de traiter la situation, vous devez vous référer aux consignes de ce Code. (Voir la Section 6 ci-après).

CODE ÉTIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

4

1.4 Comment identifier des comportements non éthiques et des dilemmes éthiques

Posez-vous les questions suivantes :

- (I) Ces actions sont-elles licites, justes et honnêtes ?
- (II) Y a-t-il un point du Code qui puisse m'aider à prendre une décision ?
- (III) Comment vais-je me sentir après ?
- (IV) Quelle réaction susciterait ce sujet s'il apparaissait dans les médias ?
- (V) Serais-je à l'aise en expliquant cela devant un tribunal ?
- (VI) Comment se sentiraient ma famille et mes amis s'ils savaient ce que j'ai fait ?

Écoutez ce que l'on dit autour de vous. Si vous vous voyez en train d'écouter ou de dire des phrases comme celles-ci, il est probable que vous soyez face à un dilemme :

- (I) "Personne ne doit jamais savoir".
- (II) "La question est de le faire, peu importe comment".
- (III) "Tout le monde le fait, ce n'est pas grave".
- (IV) "Ce n'est pas grave, ici nous faisons les choses comme ça."
- (V) "Je ne veux rien savoir".

2 TRAVAIL EN ÉQUIPE

2.1 Politique Santé et Sécurité

Chez Saica, nous accordons de l'importance à chacun et nous nous soucions les uns des autres. Notre politique est un engagement en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque personne impliquée ou affectée par nos activités.

Cet engagement repose sur trois objectifs en termes de Santé et Sécurité : Nos engagements ouvrent la voie à une gestion responsable :

- Définir précisément ce qui est attendu de nos managers concernant la gestion, la maîtrise opérationnelle et les performances exemplaires tout en étant dans une démarche d'amélioration continue.
- Donner à nos équipes et à leurs managers les capacités et les moyens de répondre à ces attentes.
- Favoriser un climat où toutes les personnes comprennent ces attentes et soutiennent leur respect en montrant à tout moment le devoir de se protéger soi-même et les autres.

Pour atteindre et maintenir ces objectifs stratégiques nous nous engageons à :

- > Maintenir et faire évoluer un système de gestion (en anglais Framework) qui définit et promut l'amélioration continue des pratiques de management et de maîtrise opérationnelle partout où le Groupe Saica est présent.
- > Respecter en permanence les exigences légales en matière de Santé et Sécurité et les meilleures pratiques industrielles.
- > Procurer des conditions de travail sûres et saines exemptes de dangers qui pourraient causer des accidents du travail ou des maladies professionnelles.
- > Identifier et évaluer les risques pour la Santé et la Sécurité associés à nos activités, à nos installations et à nos équipements afin de les supprimer, minimiser, gérer et maîtriser.
- > Travailler en collaboration avec les salariés et autres parties intéressées afin de nous assurer que nous saisissons toutes les opportunités pour faire évoluer et renforcer notre engagement en matière de Santé et Sécurité.
- > Définir des indicateurs de performance permettant de nous assurer que notre engagement est à la hauteur de nos résultats et de nos aspirations.

Chaque Directeur de Division de chaque pays doit démontrer ses aptitudes de leader et attribuer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la présente Politique.

Chez Saica, nous nous engageons à maintenir un lieu de travail sûr et sain

Chez Saica, nous nous engageons à maintenir un lieu de travail sûr et sain

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

4

2.2 Politique de l'égalité, des droits de l'homme et la diversité

La durabilité à Saica commence avec les valeurs de l'entreprise : prendre soin de l'avenir, apporter de la valeur et accepter les défis. Ce sont ces valeurs qui nous guident dans la prise de décision et intègrent la durabilité dans notre culture.

Notre contribution à la durabilité de Saica, dans le cadre d'un concept large d'"ESG" (Environmental, Social and Governance), qui prend en compte une gestion responsable visant à améliorer la performance économique, la partie Environnementale, Sociale et Gouvernance, vise à créer un environnement favorable qui garantisse un travail décent, l'égalité des chances, évite toute discrimination et encourage la diversité et l'inclusion des professionnels, se concrétisant par une série de mesures qui ont été formulées sur la base du respect des droits de l'homme et de la législation du travail applicable dans chacun des pays où nous opérons.

Par conséquent, le Groupe SAICA s'engage donc:

- (a) S'aligner sur les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme 2030 des Nations Unies, ainsi que sur des initiatives allant dans ce sens telles que l'"Ethical Trading Initiative", les Conventions de l'OIT et la "modern Slavery statement" pour proposer un travail décent et adapté au marché, en nous engageant dans le développement des Personnes tout au long de leur carrière professionnelle.
- (b) Promouvoir la diversité et l'inclusion au sens large, impliquant l'acceptation et le respect des individualités pour créer à son tour un environnement pluriel et innovant. Nous croyons en l'intégration de la diversité fonctionnelle et de la coexistence intergénérationnelle et culturelle de nos professionnels, ce qui permet de former des équipes de travail avec des perspectives complémentaires et enrichissantes.

Nous voulons que Saica soit une entreprise où chaque employé peut développer son meilleur potentiel et être reconnu pour cela. C'est pourquoi nous travaillons en équipe

- (c) Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion professionnelle et aux conditions de travail tout au long de la vie professionnelle de l'employé de Saica, de manière à ce qu'il ne soit pas victime de discrimination, directement ou indirectement; pour toute cause liée à la naissance, à la race, à la couleur, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la religion, aux opinions, à l'âge, à la condition ou à la situation personnelle ou sociale. Ces principes concernent aussi bien le traitement de notre personnel que celui des visiteurs, des clients et des fournisseurs du Groupe Saica. Les relations entre eux et le traitement qui leur est réservé sont toujours fondés sur le respect professionnel et la collaboration mutuelle.
- (d) Continuer à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, en augmentant la présence du genre sous-représenté dans notre personnel et en supprimant les obstacles qui peuvent entraver, directement ou indirectement, l'égalité des chances.
- (e) Renforcer notre engagement et nos actions en faveur de pratiques éthiques, en prévoyant des procédures de communication et d'enquête sur les pratiques, comportements ou actions qui vont à l'encontre de ces principes et valeurs, dans le but de les éradiquer et de sensibiliser le personnel par des actions de formation.

En définitive, cette tâche, qui concerne tous les niveaux et tous les domaines de notre organisation, ne peut être menée à bien que dans le respect des valeurs du SAICA et des principes de notre Code d'éthique et de conformité, ainsi que dans les plans d'égalité ou protocoles similaires qui sont mis en œuvre dans les différents centres et pays.

La direction générale du groupe SAICA accepte et partage pleinement le contenu de la présente politique.

Nous tous, chez Saica, et ceux qui travaillent avec nous, devons respecter la diversité, l'inclusion et le traitement non discriminatoire

2.3 Rendement et récompense

- (a) SAICA favorise un espace de travail qui encourage les employés à développer leurs talents, leurs carrières professionnelles, leur créativité et à atteindre un rendement élevé.
- (b) SAICA respecte le droit de ses employés à se syndiquer et à adhérer à d'autres types de représentations prévues par la législation nationale.
- (c) Les revenus et les salaires seront versés dans les délais établis et en accord avec les conventions de référence.

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

2.4 Droits de l'Homme

Le respect des droits de l'homme est la base de notre relation avec vous

SAICA s'engage à respecter intégralement les Droits de l'homme des Nations Unies dans le développement de ses activités.

3 PROTECTION DE NOS ACTIVITÉS

3.1 Sauvegarder nos actifs

En tant que salarié de Saica, il est très important que vous contribuiez à protéger l'entreprise, y compris

Chacun d'entre nous doit contribuer à protéger les actifs, non seulement les actifs physiques mais aussi la technologie, les informations sensibles sur les produits et les processus, le savoir-faire et la propriété intellectuelle

- (a) Saica dispose d'une large variété d'actifs, de technologies et d'informations commerciales sensibles protégées, ainsi que des droits de propriété intellectuelle, essentiels pour ses activités, lesquels seront protégés contre toute utilisation ou diffusion non autorisée.
- (b) Tous les employés de Saica ont la responsabilité de protéger toute information confidentielle liée à Saica, ses produits et activités, y compris les informations financières, les stratégies commerciales et de marketing, les modèles de développement, les processus internes, la technologie et les systèmes.
- (c) À moins que vous n'ayez l'autorisation préalable et expresse de la direction, vous ne devez pas diffuser d'informations confidentielles de Saica à des tiers (par exemple, fournisseurs, clients ou autres collaborateurs) sans vous être assurés qu'il existe un accord en vigueur adéquat pour protéger l'information confidentielle contre toute divulgation non autorisée.
- (d) Le personnel de Saica ne doit pas faire une mauvaise utilisation des actifs de Saica ni permettre que d'autres le fassent.
- (e) L'infrastructure et le système de communication de Saica ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles légitimes, ou à des fins autorisées par la direction. Saica ne tolère pas l'utilisation de son système d'information pour accéder, copier, stocker ou transmettre tout type d'information ou données considérées nuisibles, obscènes ou inappropriées.
- (f) En vue de promouvoir la sécurité, d'empêcher de possibles d'intrusion et de gérer son système de communications, Saica a le droit de contrôler, conformément aux dispositions de la législation en vigueur, son infrastructure et son système de communications.

Nous devons protéger les données et la confidentialité des informations relatives aux employés ; nous devons également protéger la réputation de l'entreprise dans les médias et dans toute communication externe

3.2 Protection de données/Vie privée des employés

- (a) Saica respecte la vie privée de ses employés, conformément aux dispositions de la législation en vigueur et des pratiques de l'entreprise.
- (b) Saica peut réviser et contrôler périodiquement les messages et les registres des appels pour des raisons de sécurité et commerciales, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

3.3 Réputation : les médias et autres communications

- (a) Saica prétend être transparente et ouverte dans ses communications vis-à-vis de tous ses partenaires, sans pour autant divulguer des informations sensibles qui pourraient nuire aux intérêts de Saica.
- (b) Seuls les porte-paroles officiels de Saica pourront communiquer des informations à des tiers concernant les résultats financiers et les objectifs de Saica.
- (c) Saica dispose de contrôles et de processus internes appropriés pour garantir que les registres de comptabilité et des finances respectent les conditions légales et réglementaires.

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

4 GESTION DE NOS ACTIVITÉS

4.1 Politique anti-pots-de-vin et anti-corruption

- (a) Saica ne tolère aucune forme de pot-de-vin ou de corruption. Saica respecte toutes les lois et réglementations en vigueur vis-à-vis des pots-de-vin et de la corruption partout où elle développe ses activités. Tous les employés sont tenus de suivre la Politique Anti-pots-de-vin et Anti-corruption de Saica.
- (b) Les paiements aux distributeurs, conseillers, consultants, fournisseurs et autres parties doivent être réalisés, uniquement et exclusivement, qu'en contrepartie de produits achetés ou de services rendus et en aucun cas dans des conditions qui pourraient être caractéristiques d'un pot-de-vin.
- (c) Les travailleurs de Saica, tout comme toute autre personne réalisant des activités en nom de Saica (comme par exemple ses mandants), ne pourront accepter ni offrir des cadeaux, pourboires ni aucun autre avantage qui de façon objective pourrait laisser croire être de nature à influencer des décisions publiques ou commerciales, ou laisser supposer une mauvaise pratique commerciales.
- (d) Les avantages et les cadeaux doivent rester raisonnables et conformes aux dispositions légales du pays dans lequel ils sont offerts/reçus, et Saica doit les enregistrer avec précision. La Politique Anti-pots-de-vin et Anti-corruption de Saica fournit des règles en la matière.
- (e) Vous devez alerter son responsable en cas de pots-de-vin ou de soupçons ou d'accusations de pots-de-vin. Demandez toujours conseil en cas de doute sur l'attitude à avoir ou en cas de doute sur l'application des règles. Voir la Section 6 ci-après.

Chacun d'entre nous doit se conformer à la directive visant à lutter contre les pots-de-vin et la corruption de Saica

Si vous avez connaissance d'un acte de corruption ou si vous en soupçonnez l'existence, vous devez le signaler

Nous devons éviter toute situation qui pourrait créer des conflits, réels ou potentiels, entre les intérêts de Saica et ceux de chacun d'entre nous

Évitez les situations qui compromettent nos principes de compétence et si vous avez des doutes sur la légalité de votre action, demandez avant d'agir

4.2 Conflits d'intérêts

- (a) Tous les employés de Saica doivent faire preuve de loyauté professionnelle envers Saica et toutes les décisions relatives aux activités doivent être prises de manière à préserver les intérêts de Saica, et non des intérêts particuliers.
- (a) Tous les travailleurs de Saica sont tenus d'éviter toute situation susceptible de les placer en situation de conflit d'intérêt avec Saica. Si vous n'êtes pas sûr si une transaction, activité ou relation peut créer un conflit d'intérêts, référez-vous aux consignes de ce Code (Voir la Section 6 ci-après).

4.3 Concurrence/Entente

- (c) Saica croit à la libre concurrence et s'engage à respecter la législation sur la concurrence et les ententes en vigueur partout où elle développe ses activités. Tous les employés doivent éviter des situations qui puissent conduire à des comportements illicites et anticoncurrentiels, et notamment la conclusion d'accords avec des concurrents, clients, fournisseurs et autres collaborateurs.
- (d) Vous devez respecter ce qui suit :
 - (i) Ne jamais signer des contrats (qu'ils soient écrits ou verbaux) et ne parlez jamais avec un concurrent sur:
 - es prix des produits pratiqués par Saica auprès de ses clients ;
 - les conditions d'approvisionnement proposées ou accordées à ses clients ;
 - quels sont les clients ou les zones géographiques auprès desquels Saica envisagent de développer son activité ou

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA



Nous sommes attachés à un marché équitable et compétitif qui récompense l'innovation et l'efficacité. Saica est un groupe innovant et efficace. C'est grâce à l'effort quotidien de chacun et seul un scénario de libre concurrence permettra de récompenser cet effort

- développe déjà son activité ;
 - les réponses de Saica aux propositions ou demandes d'appel d'offre formulées par des clients et/ou la participation de Saica dans les procédures d'adjudication ; ou
 - les volumes de produits que Saica prétend produire ou fournir sur le marché ;
- (II) ne révélez à aucun concurrent des informations sensibles sur SAICA qui puisse influencer la concurrence, et notamment les informations portant sur les prix, les appels d'offre en cours, les conditions de vente, la part de marché de SAICA, les coûts de production ou les marges réalisées, les plans et initiatives stratégiques de développement de SAICA ;
- (III) ne permettez pas qu'un concurrent révèle à SAICA une information portant sur la concurrence. Si jamais une information de ce genre est portée à votre connaissance sans l'avoir demandée, opposez-vous immédiatement à sa divulgation et référez-vous aux consignes de ce Code (Voir la Section 6 ci-après) ;
- (IV) faites attention avant d'accepter toutes restrictions à nos clients, partenaires, fournisseurs ou autres collaborateurs sur ce qu'ils peuvent acheter ou vendre et dans quelles conditions ;
- (V) révélez tout comportement anticoncurrentiel ou toute accusation anticoncurrentielle. Si vous avez des doutes sur l'attitude à avoir ou si vous avez besoin de conseils, référez-vous à ce Code. Lisez la section 6 ci-après. Vous y trouverez davantage d'indications dans le Programme de compétitivité du Groupe SAICA.

4.4 Travailler avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs

Chez Saica, nous nous engageons à traiter tous nos clients, fournisseurs et autres partenaires de manière équitable et avec intégrité

- (a) Saica a pour objectif de traiter tous ses clients, fournisseurs et autres collaborateurs avec équité et intégrité.
- (b) Saica cherche à devenir le fournisseur préféré de tous ses clients, en offrant des produits et des services de qualité supérieure à travers des pratiques honnêtes et justes.
- (c) Saica respecte la confidentialité des informations commerciales sensibles qui nous sont communiquées, et elle n'utilise lesdites informations que de manière licite et à des fins uniquement commerciales, et elle respecte toute autre obligation contractuelle ou légale en rapport avec cette confidentialité.
- (d) Dans ses prix et pratiques publicitaires, Saica respecte les normes légales et éthiques en vigueur.
- (e) Pour sélectionner ses fournisseurs et ses partenaires, Saica s'engage à choisir les parties qui défendent les mêmes valeurs fondamentales que Saica et qui s'engagent à respecter les mêmes pratiques commerciales éthiques que Saica.
- (f) Saica espère que ses clients, fournisseurs et collaborateurs adhéreront intégralement aux valeurs fondamentales et aux principes de pratiques commerciales éthiques exposés dans ce Code.
- (g) Saica aura le droit de s'assurer de la parfaite conformité légale et éthique de ses clients, fournisseurs et collaborateurs.
- (h) En cas de manquement, le client, le fournisseur ou le collaborateur devra entreprendre les actions nécessaires pour corriger le défaut et empêcher que cela se reproduise. Si le manquement à une obligation importante se répète et en absence d'un plan d'action efficace pour y remédier, Saica reconsidérera la relation commerciale et se réservera le droit d'y mettre fin, le cas échéant.



CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

4.5 À l'égard des informations confidentielles et des droits de propriété de tiers

Saica agit avec intégrité et protège les informations confidentielles ou relevant de la propriété industrielle ou intellectuelle en sa possession et appartenant à des tiers

- (a) Saica agira avec intégrité et protégera les informations en sa possession qui sont confidentielles et/ou protégées par un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, et notamment à ses clients, fournisseurs, partenaires ou collaborateurs.
- (b) Saica n'obtient pas d'informations sur la concurrence par des moyens illégaux ou immoraux, ni demande à des tiers ni utilise des informations appartenant à un tiers dont Saica sait que ledit tiers est lié par un engagement de confidentialité.

4.6 Politique de Qualité

Nous attendons de tous nos clients, fournisseurs et partenaires qu'ils adhèrent aux valeurs et principes de conformité à la loi et de comportement éthique de notre Code

Pour nous la qualité consiste avant tout à répondre avec agilité aux besoins, exigences et attentes de nos clients et des autres parties prenantes.

Cette politique, qui s'applique aux sites, services et activités de Saica, est définie à partir de la vision et des valeurs qui régissent notre activité. Elle constitue un engagement compris et respecté par tous les employés.

Le groupe SAICA s'engage à :

- (a) Connaître les parties prenantes et comprendre leurs besoins et attentes grâce à une communication ouverte.
- (b) Se conformer strictement aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à nos propres engagements en matière d'éthique et de développement durable.
- (c) Fabriquer des produits et fournir des services sûrs aux utilisateurs et aux consommateurs finaux, en donnant la priorité à la prévention, en identifiant et en évaluant les risques et les impacts potentiels et en les contrôlant à travers les meilleures pratiques.
- (d) Améliorer continuellement nos processus par le biais de mesures et d'analyses, grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles et de l'innovation.

Chez Saica, nous nous engageons à fabriquer des produits et à fournir des services de qualité et sûrs, en privilégiant la prévention et en utilisant les meilleures techniques et pratiques disponibles, en formant nos employés, en les impliquant dans les buts et objectifs du groupe et en créant un climat de participation, de communication et de travail sûr

- (e) Fidéliser nos employés, en leur permettant d'évoluer et en les faisant participer à la définition des buts et objectifs, tout en créant un climat de participation et de travail d'équipe.
- (f) Choisir des fournisseurs qui partagent notre culture de la qualité, en travaillant avec eux pour ajouter de la valeur tout au long du cycle de vie de nos produits et services.

En se conformant à ces principes, tous les employés de Saica contribuent à la satisfaction de nos clients et, par conséquent, au leadership de l'entreprise dans le domaine de l'emballage et de la gestion des déchets.

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA

4

5 NOTRE PLACE DANS LE MONDE

5.1 Politique d'Environnement

La durabilité commence chez Saica avec les valeurs de l'entreprise : nous nous préoccupons du futur, nous apportons de la valeur et nous acceptons les défis. Ces valeurs nous guident lors de la prise de décision en intégrant la durabilité au sein de notre culture.

Nous développons nos activités de la façon la plus durable et la plus innovante possible, de la phase de conception de nos produits et de nos services jusqu'à la fin de leur utilisation, en favorisant un changement vers un modèle durable fondé sur l'économie circulaire.

Nos engagements ouvrent la voie à une gestion responsable :

- (a) Respecter la législation environnementale des pays dans lesquels nous opérons et dans la mesure du possible, anticiper l'application des évolutions réglementaires
- (b) Promouvoir la transformation des déchets en ressources afin d'en faciliter le recyclage ainsi que la valorisation énergétique, tout en suivant les principes de l'économie circulaire.
- (c) Réduire au minimum notre impact sur l'environnement. Les projets pour atteindre l'objectif de zéro déchet envoyé en enfouissement et la décarbonisation de nos sites de production, nous permettent de réduire considérablement l'empreinte écologique de nos produits et services.

Nous sommes conscients du fait que la disponibilité des ressources naturelles, par exemple l'eau, est indispensable pour le développement de nos activités. Nous devons respecter et protéger la planète, en réduisant au maximum notre impact en favorisant une utilisation rationnelle et efficace des ressources qu'elle nous offre.

- (d) Identifier et évaluer les risques que peuvent présenter nos activités et installations d'un point de vue environnemental, en actualisant continuellement les mécanismes de conception afin d'atténuer ou d'éliminer ces risques, en prévenant leur survenance.
- (e) Maintenir une attitude ouverte de coopération et de communication avec nos parties prenantes en fournissant des informations transparentes sur nos activités et résultats en matière de gestion environnementale et en favorisant un climat d'implication avec nos salariés.

Chez Saica, notre objectif est d'améliorer l'efficacité des processus et la récupération des déchets pour leur utilisation, en favorisant le recyclage, dans le cadre de l'économie circulaire et avec l'objectif de Aucune mise en décharge

En matière d'environnement, nous nous engageons à utiliser les meilleures techniques disponibles dans la conception des processus afin d'optimiser la consommation des ressources naturelles, de réduire les émissions, ainsi que la production de déchets et la consommation d'énergie

Travailler à l'actualisation et à l'amélioration continue de notre système de gestion nous permet d'améliorer les outils afin d'atteindre nos objectifs et contribuer à ce que les générations actuelles et futures profitent de tout ce que nous offre notre planète.

5.2 Politique énergétique

Pour Saica, le développement durable fait partie des valeurs d'Entreprise : nous nous préoccupons de l'avenir, nous apportons une valeur ajoutée et nous acceptons d'avoir des défis à relever. Ces valeurs influencent notre prise de décision et ancrent le développement durable dans notre culture d'entreprise. La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie des valeurs de Saica.

Nos activités de production impliquent une importante consommation d'énergie, c'est pourquoi nous les menons de manière aussi durable que possible.

Nous encourageons l'efficacité maximale de nos processus de production, la consommation de sources d'énergie à faible impact environnemental, l'utilisation progressive de sources d'énergies renouvelables et la valorisation énergétique.

Nos engagements fixent le cap d'une gestion responsable :

- (a) Respecter les exigences légales en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation et de consommation d'énergie, et s'adapter autant que possible aux nouveaux engagements pris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.
 - (b) Promouvoir des processus de production à faible impact environnemental en intégrant la performance énergétique dans les activités de spécification, de conception et d'approvisionnement.
- Nous nous sommes engagés à augmenter l'emploi de sources d'énergie renouvelables et à promouvoir la valorisation énergétique.
- (c) Nos activités sont économes.

Nous devons maintenir une amélioration continue de la performance énergétique pour atteindre nos objectifs.

CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE SAICA



Pour y parvenir, nous encourageons l'utilisation d'équipements et de services qui améliorent notre efficacité énergétique et réduisent notre consommation d'énergie. Nous sommes conscients de l'importance du facteur humain dans le fonctionnement de nos usines et de son impact sur la consommation d'énergie en intégrant l'amélioration continue des compétences de notre personnel.

- (d) Identifier et évaluer les impacts de nos activités et de nos installations du point de vue de la gestion de l'énergie, en mettant continuellement à jour les mécanismes destinés à les limiter ou à les éradiquer.
- (e) S'engager auprès de nos partenaires pour leur fournir des informations transparentes sur nos activités et réalisations en matière de gestion de l'énergie et favoriser un climat d'engagement chez nos employés.

Promouvoir une culture de l'efficacité énergétique qui peut avoir un impact à l'intérieur et à l'extérieur de nos usines.

L'amélioration de nos systèmes de gestion et de nos performances énergétiques a un impact direct sur l'atteinte de nos objectifs, sur l'atténuation du changement climatique et sur la contribution au fait que les générations actuelles et futures puissent profiter de notre planète.

5.3 Traçabilité

Saica s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les conditions requises de la Chaîne de traçabilité afin de s'assurer que sa consommation de papier provient de fournisseurs responsables et ainsi d'encourager l'utilisation responsable des ressources, en contribuant ainsi à réduire l'exploitation forestière intensive. Par conséquent, Saica identifie l'origine des matériaux recyclés utilisés et travaille avec des fournisseurs certifiés.

Saica s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les conditions requises de la Chaîne de traçabilité afin de s'assurer que sa consommation de papier provient de fournisseurs responsables et ainsi d'encourager l'utilisation responsable des ressources, en contribuant ainsi à réduire l'exploitation forestière intensive.

Saica s'engage aussi à contrôler les sources des fibres de bois et affirme publiquement qu'elle n'est pas impliquée directement ni indirectement dans :

- (a) Le commerce illégal de bois ou des produits de bois ;
- (b) La violation de droits de l'Homme ou des droits traditionnels de l'exploitation forestière ;
- (c) La destruction des aires forestières protégées ;
- (d) La conversion de forêts naturelles en plantations ou à d'autres usages ;
- (e) L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans l'exploitation forestière ;
- (f) La violation des Conventions de l'OIT ou des conditions de santé et sécurité sociales et professionnelles que soutient cette organisation.

Saica informera toute personne intéressée sur les produits Saica certifiés que nous proposons, le périmètre de notre Chaîne de traçabilité de nos différents sites ("Multi-site") et sur la méthode pour gérer toute plainte en rapport avec ce sujet.

5.4 Bien-être social

Saica agit avec **intégrité et protège les informations confidentielles ou relevant de la propriété industrielle ou intellectuelle en sa possession et appartenant à des tiers**

- (a) Saica s'engage à contribuer au développement et au bien-être social des communautés dans lesquelles elle développe ses activités, en offrant nos produits et services de façon efficace et rentable, en encourageant des opportunités d'emploi attractives et en investissant dans nos ressources humaines grâce à la formation et le soutien.

6 COMMENT RÉVÉLER UN PROBLÈME ET CHERCHER UNE ASSISTANCE

Notre code est fondé sur des principes où il n'y a pas lieu de craindre des représailles pour avoir signalé une infraction de bonne foi

- 6.1 Saica s'engage à appliquer toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'à atteindre les normes éthiques exposées dans ce Code.
- 6.2 Saica s'engage aussi à maintenir un espace de travail dans lequel tout le monde se sente libre de poser des questions ou de partager des difficultés sur le respect de la loi et des règles éthique sans peur de sanctions.
- 6.3 Si vous avez des doutes sur les règles du présent Code ou sur n'importe quelle autre politique du Groupe Saica à l'égard de l'éthique et de la conformité à la loi, vous devez tout d'abord aborder ce sujet avec votre responsable direct ou avec une personne de l'équipe de Conformité réglementaire de Saica, que ce soit le la personne en charge de la conformité réglementaire désignée sur votre lieu de travail, un des membres de l'Équipe centrale de conformité et/ou la Responsable de la conformité du Groupe Saica.
- 6.4 N'hésitez pas à demander de l'assistance : il est vivement encourager de recourir à l'assistance d'une personne qualifiée plutôt qu'ignorer une difficulté éthique ou réglementaire source de conséquences plus graves à long terme.
- 6.5 Si vous avez fait l'objet ou vous avez vu des comportements immoraux ou illégaux sur votre lieux de travail ou si vous êtes dérangé par un manquement aux règles décrites dans ce Code ou dans n'importe quelle autre politique du Groupe Saica relative à l'éthique et à la conformité à la loi, vous devez révéler ses faits (en personne, par téléphone ou par courrier électronique ou postal) au plus vite.
- 6.6 Saica a des règles stricte qui garantissent que tout employé qui révèle, de bonne foi, un problème ne fera pas l'objet de sanctions disciplinaires ni de censure.

INFORMATION ET CONTACTS:

Grupo Saica
San Juan de la Peña, 144
50015 Zaragoza (España)
T. +34 976 103 100
T. +34 976 103 110

www.saica.com
compliance@Saica.com

